



VILLE DE NOLAY

Nolay le 29 janvier 2024

Grève du jeudi 1^{er} février 2024

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves,

Dans le cadre du mouvement de grève du jeudi 1^{er} février 2024, l'ensemble des professeurs de l'école élémentaire sera absent.

Seule Mme Fauvé à la maternelle fera cours aux élèves de moyenne section.

Conformément à la loi n°2008-790 du 20/08/2008, un service minimum d'accueil sera mis en place par la mairie.

Tous les élèves dont le professeur est absent et dont les parents n'auraient pas trouvé de moyen de garde alternatif, quel que soit leur âge ou leur niveau, seront accueillis à l'école maternelle.

Ce changement de locaux ne concerne pas l'accueil périscolaire, qui reste établi à l'école élémentaire, sous réserve de fonctionnement du service.

Dans ce contexte, tous les parents qui disposent d'une solution de garde alternative sont vivement invités à ne pas déposer leur enfant à l'école ce jeudi 1^{er} février, dès lors que son professeur est absent.

Je compte sur votre compréhension,

Maxime LAMAUD

Secrétaire général